
Le 21-10-2019

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)



par Michel Quinet, secrétaire général du Parti de la démondialisation.

le 21 octobre 2019

Certes, le RIP est loin d'être satisfaisant :

- il dépend de la bonne volonté des parlementaires ;
- le déclenchement du référendum est suspendu au bon vouloir du président de la République ;
- le seuil de 10% des inscrits sur les listes électorales est élevé (4,7 millions de signataires au minimum avant mi-mars 2020) ;
- une fois le seuil atteint, rien n'oblige le Président de la République à organiser le référendum.

Oui les obstacles sont nombreux. Mais si nous obtenons les 4,7 millions de signatures, contre la mauvaise volonté du gouvernement, nous aurons montré que nous voulons plus de démocratie. Que les Français veulent pouvoir décider par référendum de la privatisation (ou non) des Aéroports de Paris. Alors qu'ils ont été privés de toute expression sur la privatisation de La Poste, de France Télécom, d'EDF, etc.

Le gouvernement fait le service minimum : un article à la une du site du ministère de l'Intérieur, un site internet mal ficelé, pour recueillir les signatures de soutien, pas de mobilisation du réseau des mairies comme ce fut le cas au moment des primaires de la dernière élection présidentielle (2 000 communes ont été sollicitées par le gouvernement pour aider les gens, mais elles se plaignent de l'impréparation et du manque de soutien de la part des services préfectoraux), refus d'une campagne d'information civique. Les médias ne parlent plus du référendum, ce qui fait que la majorité des gens a oublié ou n'est pas au courant de la possibilité qu'ils ont de s'exprimer sur la privatisation d'ADP, sans compter ceux qui ont renoncé devant les difficultés.

Malgré tout, nous serons bientôt à 900 000 soutiens, ce qui est bien sûr insuffisant mais nous pouvons encore agir pour obtenir ce référendum.

Sur le terrain, des initiatives se multiplient à l'initiative de militants politiques ou syndicaux, de Gilets jaunes, de citoyens qui vont dans les lieux publics informer les citoyens et les aident à entrer leur soutien sur le site du ministère.

Certains maires sont même allés plus loin que le service minimum imposé par le gouvernement. Ils ont informé et appelé leurs concitoyens à soutenir le référendum. Ainsi le maire de Kernével, petite commune du Finistère, a écrit :

« Les services de l'État, tant au niveau national que local, ne manifestent pas de zèle excessif pour inciter nos concitoyennes et nos concitoyens à prendre part à cette consultation prévue et organisée par la Constitution. Dans ces conditions le rôle des élus locaux est essentiel pour faire vivre cette démarche démocratique.

Il faut d'ailleurs souligner qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de se prononcer pour ou contre la privatisation d'ADP mais d'obtenir une consultation populaire sur ce sujet où chacun se déterminera.

J'ai donc décidé d'ouvrir le samedi 12 octobre en mairie de Kernével de 9h30 à 12h00 un bureau de vote dédié à cette consultation novatrice. »

Le Pardem se félicite de cette action et souhaite que cet exemple se généralise dans toutes les communes de France.

Et si vous n'avez pas encore signé : URL du site du gouvernement pour soutenir le RIP/ADP :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

Ci-dessous la lettre envoyée aux maires.

Lettre aux Maires de France.

le 20 octobre 2019

Objet : Référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, 248 parlementaires ont déposé le 10 avril 2019 une proposition de loi pour permettre aux Françaises et aux Français de se prononcer sur la pertinence de la privatisation du groupe ADP, propriétaire et exploitant des aéroports de Paris. Cette proposition a été validée par le Conseil constitutionnel. Le recueil des signatures des électeurs pouvant conduire au référendum a été mis en œuvre pendant neuf mois du 13 juin 2019 au 13 mars 2020.

Le gouvernement a mis en place pour cette opération un service minimum : ouverture d'un site internet inadapté, sollicitation de 2 000 communes seulement pour venir en aide aux citoyens ne parvenant pas à concrétiser leur soutien au RIP, refus d'organiser une campagne d'information civique. Le Conseil constitutionnel a aussi refusé d'organiser une campagne d'information auprès des citoyens. Les grands médias demeurent muets...

Résultat de cette attitude du gouvernement, une grande majorité de nos concitoyens ignore tout de la procédure en cours et nombreux sont rebutés par les difficultés rencontrées sur le site du ministère. Des

initiatives citoyennes s'organisent dans les lieux publics pour populariser le RIP et aider les gens à signer, mais à 5 mois de la fin de l'opération, 860 000 signatures ont été recueillies à ce jour.

Devant cette situation, le rôle des élus locaux est essentiel pour faire vivre la démarche démocratique du RIP. Aussi nous vous appelons à suppléer à la carence du gouvernement.

Utilisez les moyens à votre disposition pour informer vos concitoyens (site internet, journal municipal, panneaux d'affichage, communiqués dans la presse locale).

Mettez à leur disposition des moyens techniques (ordinateurs) et humains (fonctionnaires formés à l'inscription sur le site du ministère) pour qu'ils puissent apporter leur soutien à la proposition de loi des parlementaires.

Organisez des séances de signatures dans la mairie.

En agissant ainsi, vous ferez vivre la démocratie dans votre commune, vous participerez à mettre en œuvre une vraie démocratie en France.

Veillez recevoir, Madame la Maire, Monsieur le Maire, nos sincères salutations républicaines.

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire